

STRATEGIES EDUCATIVES EN MILIEU EMIGRE DE LA COTE-D'IVOIRE

Benjamin ZANOU

Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée

Albert NYANKANWINDEMER

Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée

Narcisse KIMA

Chercheur Indépendant

A l'instar des autres pays africains au Sud du Sahara, l'enseignement classique de type occidental est introduit en Côte d'Ivoire par le colonisateur au début du 19^e siècle. La première école fut créée en 1887 à N'Boin (Elima) (43 kilomètres d'Aboisso) au Sud-Est du territoire actuel. L'enseignement primaire a connu une lente progression pendant toute la période précoloniale. Les soixante dix ans (70 ans) de colonisation n'apporteront pas non plus une grande avancée dans le domaine, de sorte que le taux de scolarisation en Côte d'Ivoire serait parmi les plus faibles d'Afrique à l'indépendance du pays en 1960.

A partir de là, pour répondre aux besoins du pays en ressources humaines, les gouvernants vont adopter une politique d'éducation basée sur la scolarisation (en l'espace d'un quart de siècle) de tous les enfants en âge de l'être. Cette position se trouvera conforter d'une part par les recommandations d'Addis-Abeba (1963) sur l'éducation (Tchégho, 1990), et d'autre part par le développement économique qu'a connu le pays au cours des deux premières décennies de son indépendance.

Si l'objectif d'une scolarisation à 100% en l'espace d'un quart de siècle n'est pas atteint, même à ce jour, force est de reconnaître que des gros efforts ont été accomplis surtout entre 1960 et 1980. En effet, durant cette période, les effectifs du primaire ont progressé à un taux annuel moyen de 7%, le nombre d'écoles a été multiplié par plus quatre(4) passant de 1543 en 1959/60 à 4418 en 1979/80 et celui des classes par près de huit (8), passant de 45 85 à 297 pendant la même période.

Cette performance n'a été possible que grâce à la croissance économique qu'a connu la Côte d'Ivoire pendant les premières années de son indépendance.

Cette croissance économique s'explique par la volonté des dirigeants d'asseoir, dès 1960, le développement sur l'agriculture, principalement sur le binôme café et cacao. Ces cultures, héritées de la colonisation, ont été étendues à toute la zone forestière, au sud du pays, où les conditions climatiques sont favorables. Elles nécessitaient une main-d'œuvre abondante que la population ivoirienne seule ne pouvait fournir ; des migrations importantes en provenance des pays voisins s'en étaient suivies (Zanou, 1991).

Comme il apparaît plus haut à travers la croissance des infrastructures scolaires, l'offre de l'éducation essaie de s'adapter à la demande, l'enseignement était gratuit. Pendant cette période, les nationaux et les étrangers fréquentaient les établissements scolaires dans les mêmes conditions. Comment se fait-il donc que les enfants des nationaux avec un taux de scolarisation de 56,5 % sont mieux scolarisés que ceux des étrangers (41,5 %) ? Quelles stratégies développent ces derniers pour faire face à la demande de l'éducation de leurs enfants ?

Cette communication se propose de répondre à ces interrogations à travers le plan que voici. Après avoir présenté le contexte des migrations en Côte d'Ivoire, l'évolution du volume et la provenance des immigrés, la communication va présenter la source des données qui servent de base à l'analyse avant de présenter les stratégies adoptées par les immigrés pour scolariser leurs enfants.

La définition des concepts utilisés pouvant avoir une influence sur le phénomène étudié, nous choisissons de présenter ici, pour la compréhension du lecteur, les définitions adoptés par l'EIMU pour la migration, le migrant et l'immigration. Ainsi, la migration se définit dans le manuel de l'Agent enquêteur comme " le changement de résidence d'un individu d'une sous-préfecture à une autre ou dans le cas de la ville d'Abidjan, d'une commune à une autre, pour une durée supérieure ou égale à six (6) mois. Les déplacements entre deux localités d'une même sous-préfecture ne sont pas une migration ".

Quant à l'immigration, elle se définit comme la migration qui s'est effectuée d'un autre endroit vers le lieu où on est situé.

Dans cette enquête, le migrant est une personne qui a effectué une migration ; que cette migration soit une migration simple ou une migration de retour.

L'immigré dans la présente étude désigne toute personne non-ivoirienne de nationalité qui a effectué le déplacement de son pays d'origine vers la Côte d'Ivoire quelles qu'en soit la raison. Les enfants nés des immigrés en Côte d'Ivoire ne sont pas considérés comme des immigrés.

Contexte de l'étude

Limitée au Nord par le Mali et le Burkina Faso, à l'Ouest par le Libéria et la Guinée, à l'Est par le Ghana et au Sud par l'Océan Atlantique, la Côte d'Ivoire est un pays dont la population connaît une croissance annuelle considérable (plus de 3,5 %) depuis les années 1960. Cette croissance résulte à la fois du croît naturel et de l'immigration en provenance des pays voisins.

Genèse des migrations vers la Côte d'Ivoire

Terre d'immigration pour les pays de la sous-région depuis l'époque précoloniale, la Côte-d'Ivoire est considérée aujourd'hui comme le pays africain au sud du Sahara ayant la plus forte proportion d'étrangers sur son sol. La phase la mieux connue de cette immigration est celle qui a commencé au début du 20^{ème} siècle avec l'érection du territoire en colonie française.

Pour les besoins des travaux d'intérêt commun en vue de la mise en valeur de la colonie, le colonisateur opérait des réquisitions, d'abord dans l'ensemble de la colonie, en particulier dans le nord où la population est connue pour son ardeur au travail ; ensuite, dans la colonie de la Haute Volta. Pour faciliter ce transfert de la main d'œuvre, 50 % du territoire de la Haute Volta avec au moins les 2/3 de sa population seront rattachés à la Côte-d'Ivoire en 1932.

Les Voltaï ques ne seront pas les seuls touchés par ces mesures. C'est ainsi que les Soudanais et les Guinéens, pour ne citer que les plus importants, viendront de la sous-région avec la création des organisations sous-régionales comme l'Afrique Occidentale Française (AOF).

Ces mouvements auraient pu s'arrêter en 1946 avec l'abolition des travaux forcés ; mais il en était rien. Ils se poursuivront en s'amplifiant même après l'indépendance de la Côte-d'Ivoire en 1960 pour répondre aux besoins en main d'œuvre suscités par la politique de développement adoptée par les nouveaux dirigeants du pays. Celle-ci est basée sur le développement et la diversification de l'agriculture ainsi que l'ouverture des frontières aux capitaux étrangers.

Avant 1946, les immigrants, composés pour la plupart d'hommes seuls, n'avaient pas le souci de scolariser leurs enfants, ou du moins en Côte-d'Ivoire. De toute façon, les "indigènes", comme on les appelait, ignoraient les valeurs d'une école occidentale et ne pouvaient laisser leurs enfants à une telle aventure. A partir de l'indépendance et même avant, l'immigration familiale a commencé par se développer en même temps qu'ont commencé à s'introduire dans les mœurs africaines, les valeurs de l'école française. Mais, pour les immigrants dont la plupart étaient analphabètes, l'objectif de la migration était avant tout économique. Et de ce point de vue, un enfant est plus utile dans une plantation de café ou de cacao qu'entre les quatre murs d'une salle de classe. Les quelques parents qui, à cette époque, ont pensé à scolariser leurs enfants en Côte-d'Ivoire, n'avaient pas éprouvé de difficultés financières particulières puisque l'école était "gratuite" (l'enseignement était gratuit, et seules, les tenues et les fournitures scolaires étaient à la charge des parents, même pour les immigrés).

Poids démographiques des migrants

L'afflux des étrangers a un impact certain sur la démographie du pays. En effet, les résultats des différentes opérations d'envergure nationale menées dans le pays situent la proportion des étrangers entre 20 et 28 % de la population totale du pays. C'est ainsi qu'au recensement général de la population en 1975, la population étrangère représentait 22% de l'ensemble des habitants du pays. En 1988, elle était de 28% puis de 25 % selon les résultats de l'enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation de 1993. D'après les résultats du recensement de 1998, 26 % de la population était de nationalité étrangère.

Pour des raisons historiques, économiques et politiques, citées plus haut, les pays limitrophes fournissent l'essentiel (plus de 88 %) des étrangers.

Tableau 1 : La répartition des personnes d'origine étrangère par pays d'origine, selon la période.

Pays d'origine	Population (1998)	% en 1988	% en 1975
Burkina Faso	1.564.652	51,5	52,5
Mali	712.500	23,5	24,0
Guinée	225.845	7,4	6,7
Ghana	167.783	5,5	3,2
Bénin	86.375	2,8	2,6
Nigeria	52.875	1,7	2,9
Autres Afrique	196.697	6,5	5,6
Non-africains	32.310	1,1	2,5
Total	3.039.037	100	100

Source : Zanou 1996

Quatre millions (4 000 000) de personnes de nationalité étrangère en 1998 contre un million cinq cent mille (1 500 000) en 1975, cette population a presque triplé en 23 ans. Comme il

apparaît au tableau1, les quatre premiers pays ont gardé les mêmes positions aussi bien en 1975 qu'en 1988.

Cet ordre est maintenu quand on passe de la population totale de nationalité étrangère aux seuls immigrés. Ainsi, près de la moitié des immigrés externes sont des Burkinabè (52,3 % en 1975 et 49,7 % en 1988) qui sont suivis des Maliens (22,5 % en 1975 et 21,8 % en 1988). Les originaires des deux pays représentent plus de 70 % des immigrés internationaux. Cette situation se justifie par les raisons historiques et économiques évoquées plus haut.

Tableau 2 : Répartition des immigrés par pays d'origine selon l'année

Pays	1975	1988	1993
Burkina Faso	548 242	866 547	830 847
Mali	235 683	379 401	339 736
Guinée	66 522	120 147	131 625
Ghana	44 021	137 340	101 510
Niger	27 543	64 332	49 455
Bénin	27 685	45 987	44 279
Togo	-	30 284	28 422
Sénégal	16 575	27 786	21 409
Nigeria	26 422	22 777	20 526
Mauritanie	-	13 022	10 372
Libéria	-	3 536	93 731
Autres Afrique	-	6 439	5 959
Reste-Monde	-	25 040	7 554
Ensemble	1 049 184	1 742 664	1 685 425

Source : Zanou 1996

Caractéristiques des immigrés

Rappelons que dans cette étude, l'immigré désigne toute personne non-ivoirienne de nationalité qui a effectué le déplacement de son pays d'origine vers la Côte-d'Ivoire quelle qu'en soit la raison.

D'après les données de l'enquête EIMU (tableau 2), les immigrés en Côte-d'Ivoire sont au nombre de 1 685 425, soit 13 % de la population totale résidente. Ils représentent plus de la moitié (51 %) des non-ivoiriens. Au recensement de 1988, on comptait 1 742 664 immigrés et ceux-ci représentaient 57 % des étrangers. Il ressort de cette observation que le poids des immigrés est en baisse aussi bien dans la population globale que par rapport aux personnes d'origine étrangère. Cette baisse de 1988 à 1993 semble indiquer une migration de retour (Zanou, 1996) ou du moins la sortie du territoire ivoirien de certains de ces immigrés.

Le fait marquant est que la baisse s'observe dans toutes les communautés d'effectifs importants, mais à des degrés divers.

L'analyse des caractéristiques des immigrés va porter sur la structure par sexe et âge, la nationalité, la religion, le milieu de résidence et les activités économiques.

Concernant l'analyse de la structure par sexe et âge, nous allons nous appuyer sur les résultats des recensements de 1975 et 1988 qui sont des opérations exhaustives. Elles sont plus aptes à fournir des informations adaptées à l'analyse de la structure par sexe et âge que l'enquête EIMU dont les données extrapolées ont montré quelques faiblesses dans le domaine.

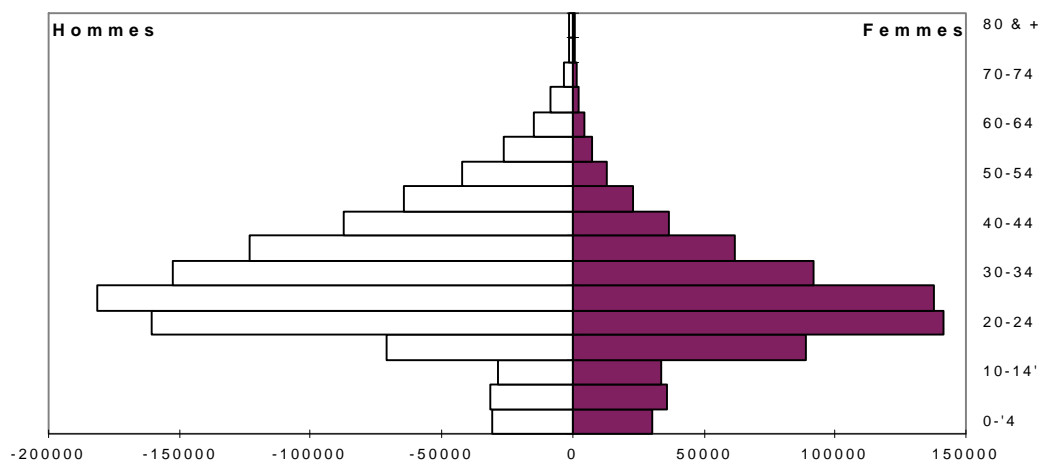
D'une façon générale, la population immigrante présente un double déséquilibre de structure : un déséquilibre par sexe en faveur des hommes et un déséquilibre par âge au profit des jeunes actifs (20-34 ans).

Alors que la population résidente du pays enregistre 107 hommes pour 100 femmes en 1975 et 104 homme pour 100 femmes en 1988, la population immigrée en compte respectivement 166 et 145.

Ce déséquilibre est plus prononcé en milieu rural (171) qu'en milieu urbain (162) en 1975. C'est l'inverse qui s'observe en 1988 où le rapport de masculinité est de 149 en milieu urbain contre 140 en milieu rural.

Comme la répartition par sexe, la répartition des immigrants par âge est globalement très déséquilibrée. En effet, on observe une sur-représentation des personnes d'âges actifs (20 à 50 ans). Sur les 1.049.184 immigrants en 1975, 70,9 % ont un âge compris entre 20 et 50 ans. En 1988, ce sont 1.260.999 immigrants sur 1.742.664 soit 72,4 % qui sont âgés de 20 à 50 ans. Dans cette tranche d'âges, le rapport de masculinité croît avec l'âge, ce qui signifierait que l'augmentation du nombre de femmes dans les flux migratoires est récente. La faiblesse des enfants de moins de 15 ans, à peine 10 % de l'effectif total est le signe d'une faible proportion des familles entières parmi les immigrants.

Figure 1 : Pyramide des âges de la population des immigrés en 1988



La plupart des migrants sont de la confession religieuse musulmane. En effet, plus de 2/3 des immigrés (69 %) ont déclaré appartenir à cette religion. Cette prédominance apparaît aussi bien parmi les hommes (70 %) qu'au sein des femmes (67 %). L'importance numérique des musulmans est à mettre en relation avec la provenance des immigrés. En effet, il est à rappeler que les immigrés proviennent en majorité du Burkina Faso (49,7% en 1988) et du Mali (21,8%), soit 71,5% pour les deux pays. Or, dans ces pays, la religion musulmane est dominante : plus de la moitié de la population Burkinabè (52,4%) et plus de 80% des habitants du Mali pratiquent cette religion.

L'examen de la répartition des immigrés selon le niveau d'instruction fait apparaître que la plupart d'entre eux (75,2 %) sont analphabètes. Si l'on ajoute à cette proportion, ceux qui n'ont fait que l'école coranique (6,5%), ce sont 81,7% des immigrés qui sont incapables de lire et écrire le français. Cette situation explique en grande partie les emplois occupés par ces immigrés. En effet, étant analphabètes et sans qualification, les immigrés ne peuvent pas être

concurrentiels sur le marché du travail et se retrouveront par conséquent dans le secteur informel et dans les services.

Sources des données

Dans la plupart des cas, les études sur la scolarisation utilisent les données administratives. C'est à dire celles issues du fonctionnement quotidien du système éducatif. Il s'agit des statistiques des infrastructures et de l'évolution des effectifs. Ces informations ont l'avantage de rendre compte de la "réalité" du système ; mais, quand il s'agit d'étudier les caractéristiques individuelles des étudiants et éventuellement de leur familles, elles affichent leurs insuffisances.

Pour cette étude, nous avons choisi d'utiliser des données issues d'enquêtes de terrain. Ces types d'opérations pénètrent les ménages et y prennent des informations sur les caractéristiques de chaque membre. Dans le cas qui nous concerne, nous nous sommes intéressés à l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation de 1993 (EIMU) et au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 (RGPH88).

L'enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation

L'enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation a été réalisée dans le cadre d'un Réseau d'Etudes sur les Migrations et l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO). Le réseau REMUAO comprend huit (8) pays : Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria et Sénégal qui ont adopté la même méthodologie d'enquête et ont réalisé la collecte des données pendant la même période (entre décembre 1992 et octobre 1993).

Plusieurs réunions des équipes techniques nationales du réseau avaient permis d'élaborer la méthodologie et les documents techniques (questionnaires, manuels, fiches techniques, etc) de l'étude. Ainsi, six questionnaires ont été élaborés : un questionnaire ménage, pour enregistrer tous les membres du ménage échantillon et leurs caractéristiques, et les questionnaires biographie migratoire, migrant, migrant de retour, non migrant, et le questionnaire village.

L'appartenance au réseau n'interdisait pas aux pays la possibilité de garder leur spécificité. Ainsi, en dehors des questionnaires communs, l'équipe ivoirienne du réseau en a rajouté deux autres : un questionnaire migration et exploitation agricole et un questionnaire migration et transfert de revenus.

L'EIMU est une enquête par sondage à deux degrés. Le pays a été divisé en onze (11) strates (les dix (10) régions administratives et la ville d'Abidjan). Chacune des strates est subdivisée en sous-strates : neuf (9) pour la ville d'Abidjan (chacune des 10 communes constitue une sous-strate sauf la commune du Plateau qui est rattachée à celle d'Adjamé), trois (3) pour la strate de Bouaké, et deux (2) (une urbaine et une rurale) pour les autres strates. Dans chacune des sous-strates a été tiré un minimum de huit DR (District de Recensement, servant d'unité primaire de sondage). Ce minimum est déterminé pour que la sous-strate soit un domaine d'analyse des résultats de l'enquête.

Finalement, trois cent (300) DR ont été tirés dans les trente (30) sous-strates. Deux cent cinquante (250) personnes sont visées dans chacun des DR pour constituer un échantillon de soixante quinze mille (75 000) personnes.

La base de sondage utilisée est constituée par les résultats du recensement général de la population de 1988 qui avait vieilli de cinq (5) ans. Il a fallu donc l'actualiser en procédant dans un premier temps à un rééquilibrage des DR par scission en deux ou plusieurs, des DR trop peuplés et par regroupement des DR trop petits. Cette opération est faite sur la base des effectifs de 1988, ce qui n'apportait aucune information sur les effectifs de 1993. C'est pourquoi chaque DR tiré a été entièrement dénombré pendant la collecte.

Pour ce qui nous concerne, l'étude sur la scolarisation des enfants des immigrés utilise principalement le questionnaire ménage qui n'est tributaire que du plan de sondage. Cependant, il faut signaler que cette étude ne faisant pas partie des objectifs de l'enquête, il n'est pas évident que les données sur la scolarisation soient collectées pour lui répondre au mieux. La preuve est que les variables sur l'éducation sont limitées à : " sait lire et écrire " et " niveau d'instruction ". C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de mener une enquête qualitative auprès des immigrés, pour enrichir les données se rapportant à l'éducation.

L'enquête qualitative

Les données de l'enquête quantitative sont limitées pour l'analyse de la scolarisation. Il apparaît donc nécessaire d'avoir des informations complémentaires sur les conditions socio-économiques des ménages des immigrés, l'opinion des chefs de ménage sur la scolarisation de leurs enfants, le lieu de scolarisation des enfants (comme il s'agit des immigrés, certains choisissent certainement de scolariser leurs enfants dans leur pays d'origine), le désir des chefs de ménage de retourner un jour dans leur pays d'origine ou de s'installer définitivement en Côte-d'Ivoire, etc. Ces besoins nous ont amenés à établir un guide d'entretien pour une enquête qualitative auprès d'une centaine d'immigrés. L'enquête a été réalisée au mois de février 1999 dans les dix communes d'Abidjan et celles d'Anyama et de Bingerville. L'échantillon a été sélectionné par choix raisonné et les personnes sélectionnées sont les chefs de ménage ayant à charge au moins un enfant. L'interview est menée sur la base du guide d'entretien et les résultats sont enregistrés.

Cette étude de la scolarisation en milieu immigré sera basée aussi bien sur les données de l'enquête migrations que celles de l'enquête qualitative et du recensement général de la population de 1988.

Niveaux de scolarisation en milieu immigrés

Le rôle de l'éducation dans le développement en général et comme élément d'ascension sociale dans les pays en développement est reconnu par tous, à tel point que les pays africains, dans leur majorité, ont fait de l'éducation, la priorité des priorités dès le lendemain de leur indépendance. Les plus optimistes se sont fixés l'horizon 1980 pour scolariser la totalité des enfants en âge de l'être. Mais cet enthousiasme politique n'a pas été suivi de réalisations concrètes. Dans le cas de la Côte-d'Ivoire, comme il a été mentionné plus haut, des efforts ont été faits au point où le taux de scolarisation est de l'ordre de 74 % en 1997/98 (J.P. TOTO, 1999)

Malgré ces progrès au niveau national, des inégalités subsistent d'une région à une autre, du milieu urbain au milieu rural, des filles aux garçons et des nationaux aux non nationaux.

Niveaux de fréquentation scolaire

Le taux de fréquentation est défini ici comme le nombre d'enfants âgés de 6 à 14 ans (l'âge officiel de présence à l'école) qui fréquentent l'école au moment de l'enquête par l'ensemble

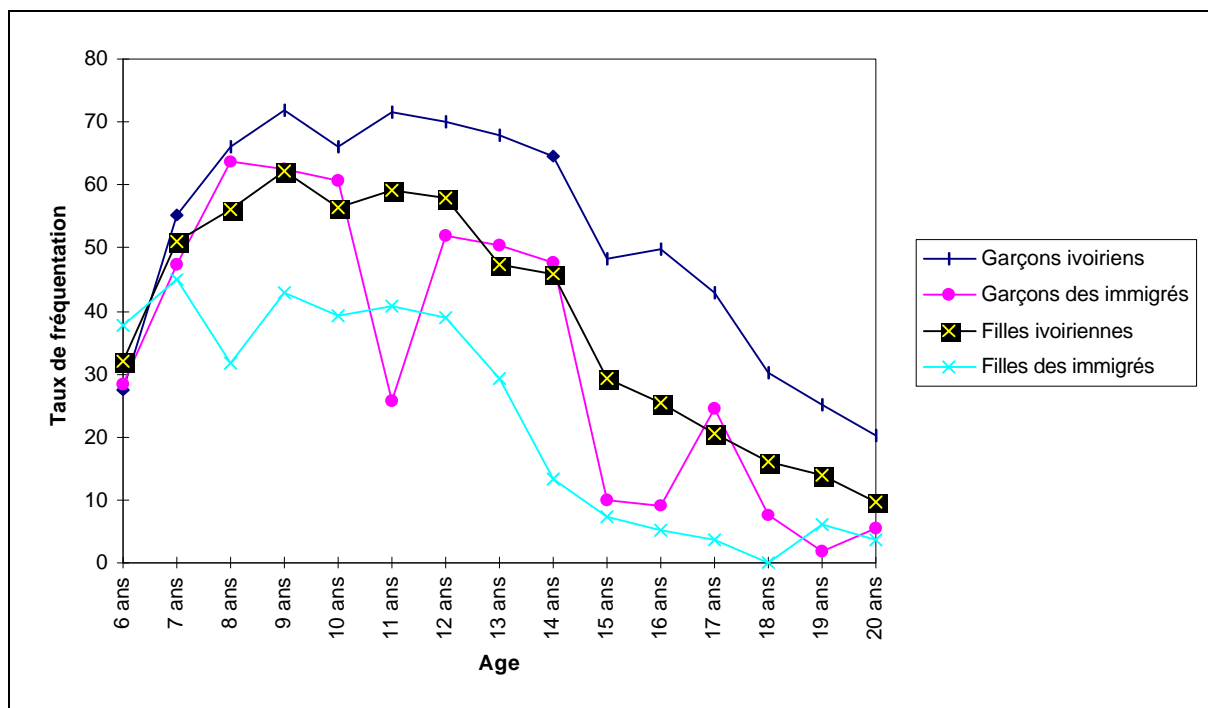
des enfants de la même tranche d'âges. On aurait pu choisir de calculer ce taux sur les enfants de 6 à 11 ans en faisant abstraction des redoublements. Mais cette façon de faire ne tiendra pas compte de la réalité qui est que la plupart des enfants sont encore à l'école au-delà de 12 ans.

Les données de l'enquête migration et urbanisation font apparaître un écart remarquable entre les taux de fréquentation des enfants des immigrés et ceux des ivoiriens. En effet, sur 112437 enfants immigrés, seulement 46616 enfants fréquentent l'école en 1993, soit un taux de fréquentation de 41,5 %. Ce taux est largement inférieur à celui observé chez les enfants ivoiriens qui est de 56,5 %. Cet écart révèle la différence de comportement des parents (nationaux et immigrés) en matière de scolarisation de leurs enfants.

malgré l'ouverture de l'école ivoirienne à tout le monde sans aucune distinction. En est-il de même quant à la scolarisation particulière des filles ?

La distinction garçons - filles en milieu immigrés fait apparaître une importante inégalité en faveur des garçons dont le taux de scolarisation est de 49,7 % contre 35,5 % chez les filles. Cette inégalité entre garçons et filles est aussi perceptible chez les enfants ivoiriens où on observe un taux de fréquentation plus élevé chez les garçons (61,2 %) que chez les filles (51,7 %). Même si cet écart n'est pas aussi grand que celui observé chez les enfants des immigrés, on peut affirmer que les parents tant immigrés que nationaux observent le même comportement dans la scolarisation des filles.

Figure 2 : Taux de fréquentation des enfants ivoiriens et des enfants immigrés selon le sexe



Du point de vue de l'âge, on note un accroissement du taux de fréquentation avec l'âge jusqu'aux environs de 11 ans. Au-delà de cet âge, particulièrement à 13 et 14 ans, le taux de fréquentation n'est plus que de 38,8% à 28,3 %. Chez les filles, le minimum est de 13,4 %. La faible proportion d'enfants qui continuent d'aller à l'école après 11 ans aurait pu être perçu comme une performance du système et servir de motif de satisfaction aux responsables de l'éducation. Mais ce phénomène est le résultat des abandons scolaires liés en partie à une

insuffisance de l'offre d'éducation en terme d'infrastructures d'accueil. En effet, les enfants qui arrivent au CM2 sont, en fin d'année, soumis à un concours auquel ils doivent réussir s'ils veulent poursuivre les études dans les établissements publics. Généralement, moins du tiers des prétendants sont retenus à l'issue du concours. Dans ces conditions, beaucoup d'enfants sortent du système après avoir échoué à deux ou trois reprises.

A ce niveau, certains élèves s'orientent vers l'enseignement privé qui, à la différence de l'enseignement public accepte moyennant des frais de scolarité, ceux qui n'ont pas réussi au concours d'entrée en 6^e. Le problème ici est que tous les ménages n'ont pas la possibilité de supporter le droit d'écolage de leurs enfants tellement ceux-ci sont élevés par rapport aux revenus du ménage moyen. En somme, l'enseignement public comme le privé favorise la non-scolarisation et la déscolarisation des enfants.

En ce qui concerne les filles, la faiblesse de leur proportion après l'âge de 12 ans se justifie également par les raisons évoquées plus haut, mais aussi par le refus de certains parents de laisser leurs filles poursuivre les études au-delà de cet âge, ou pour des raisons de grossesses précoces, etc.

Par rapport à l'âge, les enfants des immigrés abandonnent dans une proportion assez importante : à 14 ans, leur taux de fréquentation (28,3 %) est deux fois moins important que celui des ivoiriens (55,4 %).

Bien que l'âge officiel de la première inscription à l'école est de 6 ans, on observe de faibles taux de fréquentation à 6 ans et même à 7 ans. Le report de la scolarisation au-delà de 6 ans voire 7 ans aussi bien chez les immigrés que chez les nationaux est un phénomène structurel du système. En effet, le manque d'infrastructure scolaire amène les responsables des établissements à recruter en priorité les enfants de 8 et 7 ans. Ceux de 6 ans ne sont recrutés que dans la limite des places disponibles, les autres devant attendre l'année suivante.

Du point de vue spatial, toutes les régions du pays qui abritent d'importantes communautés d'immigrés se tiennent par rapport à la scolarisation des enfants, en dehors de la région Ouest qui se distingue par un taux de scolarisation élevé. En effet, dans cette région, quatre enfants sur cinq sont scolarisés. Cette proportion est peu variable selon le sexe : 83,1 % chez les filles et 84,3 % chez les garçons.

Devant cette situation, on est tenté de se demander si la région Ouest du pays ne bénéficie pas de conditions particulières dans le domaine de la scolarisation ? Ou si les immigrés de cette région ne développent pas une stratégie particulière de scolarisation de leurs enfants ? En observant la répartition spatiale des immigrés, on se rend compte que la région de l'ouest n'attire pas beaucoup plus d'immigrés que les autres régions ; les immigrés qui y vivent ne représentent que 8,5 % de l'ensemble des immigrés mais le quart d'entre eux est constitué d'enfants âgés de 6-14 ans. Cette importance numérique des enfants résulte de la présence massive dans cette région des réfugiés libériens en grande partie des femmes et des enfants ayant quitté leur pays à cause de la guerre civile que connaît ce pays depuis 1989. La prise en charge dont bénéficie cette population de la part de la communauté internationale s'étend à la scolarisation des enfants. C'est ainsi que le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) a mis en place une politique de scolarisation et de maintien à l'école des enfants des réfugiés et c'est ce qui explique le fort taux de scolarisation observé.

Scolarisation et statut socio-professionnel des immigrés

Les niveaux de scolarisation observés en fonction de la profession du chef de ménage révèlent une diversité de situation. Les immigrés de professions libérales et scientifiques ainsi que les cadres supérieurs sont les personnes qui scolarisent le plus les enfants. Dans cette catégorie socio-professionnelle, les taux de scolarisation des enfants varient de 64,6 % à 86,2 %. Ce groupe étant celui des personnes bien éduquées et généralement de capacité financière suffisante, il va s'en dire qu'elle mettent l'accent sur la scolarisation de leurs enfants.

Les agriculteurs, moins que le groupe précédent scolarisent relativement leurs enfants (55,8 %). La plupart des personnes de cette catégorie résident en milieu rural où près de la moitié des enfants sont scolarisés. Les catégories professionnelles dont les enfants sont les plus défavorisés pour la scolarisation sont celles des ouvriers d'assemblage (11,4 %), des ouvriers et employés non qualifiés (15,2 %) ainsi que celle des personnels de services et vendeurs (14,4 %). Un enfant sur sept nés dans un ménage de ces catégories à la chance d'aller à l'école.

Toutes les catégories professionnelles scolarisent plus les garçons que les filles à l'exception des artisans dont le taux de fréquentation des filles (40,9 %) est largement supérieur à celui des garçons (9,2 %). Ceci s'expliquerait par le fait que les artisans se font aider par leurs enfants mâles dans leurs activités.

En somme, on note des différences dans la scolarisation des enfants immigrés d'une catégorie professionnelle à une autre. D'une façon générale, ces différences résulteraient des différences de revenus plutôt que des différences de profession.

Scolarisation et nationalité

Se référant à la nationalité des immigrés, on assiste à des variations assez significatives. La nationalité la plus en vue est celle des Libériens. En effet, les enfants libériens, bien qu'ils soient originaires d'un pays anglophone, sont les plus scolarisés : près de 9 enfants libériens sur 10 (88,3%) fréquentent l'école (94,2 % chez les garçons et 83% chez les filles). Comme nous le disions plus haut, ceci s'explique par la prise en charge dont ils font l'objet par le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR). Les Burkinabè qui constituent la plus importante communauté étrangère en Côte d'Ivoire ne scolarisent qu'un peu plus d'un enfant sur quatre (27,3 %). Ce taux est invariable selon le sexe. On note un taux de fréquentation très faible au niveau des enfants Maliens (7,8 %). Cependant, le plus faible taux de fréquentation se rencontre au sein des enfants Nigériens (3,6 %). Aucune fille Nigérienne de l'échantillon ne va à l'école.

Stratégies éducatives en milieu immigrés

Les descriptions précédentes ont fait ressortir des écarts de niveaux de scolarisation entre les nationaux et les immigrés, entre les sexes, entre les nationalités au sein des immigrés ; des évolutions différentes selon l'âge, etc. Ces constats découlent d'un certains nombre de situations que nous n'avons pas toujours pu expliquer.

C'est pour mieux comprendre ces phénomènes qu'il a été nécessaire de réaliser l'enquête qualitative.

Il ressort de cette enquête que la discrimination sexuelle devant l'éducation est un comportement culturel. Ce comportement peut être influencer par d'autres éléments en particulier le niveau d'instruction. Ainsi, la différence apparaît nettement entre les individus qui ont atteint au moins l'enseignement secondaire et les autres. Pour ceux-ci, les filles sont

faites pour le foyer et il n'y a pas de raison de les inscrire à l'école. Mais cette raison qui est évoquée dès que la question est posée ne semble pas être la plus importante. Elle traduit une situation qui est la répartition du travail au sein de la société traditionnelle entre l'homme et la femme. Ce qui ressort quand on poursuit l'interview est que la scolarisation de la fille n'apporte pas d'avantages économiques. En effet, la femme étant appelée à quitter la famille en cas de mariage, les dépenses qu'aurait occasionnée sa scolarisation ne pourront pas être récupérées. Il n'est donc pas profitable au ménage de scolariser les filles. C'est fort de ces considérations que le choix se porte plus sur les garçons. S'il arrivait que, pour une raison ou une autre, certaines personnes de ce groupe scolarisent une ou plusieurs de leurs filles, elles ne tardent pas à se désengager lorsque celles-ci éprouvent quelques difficultés à l'école ou que elles-mêmes ont des difficultés financières.

Ce comportement se retrouve aussi bien chez les Burkinabè que chez les Guinéens, Maliens et Nigériens, surtout quand ils sont de confession religieuse musulmane. Pour la presque totalité des personnes interrogées, les garçons sont plus susceptibles d'apporter une contribution financière aux revenus familiaux et de faire vivre leurs parents dans leur vieux jours.

La différence de niveaux de scolarisation étant observée aussi bien chez les immigrés que chez les nationaux, elle ne peut donc pas expliquer la sous-scolarisation des enfants des immigrés. Il faudrait alors nous intéresser à l'intensité de la scolarisation au sein du ménage. L'intensité de la scolarisation se mesure d'une part, par la proportion (en %) des enfants scolarisés par rapport aux enfants scolarisables au sein d'un ménage ; d'autre part, par le nombre d'enfants scolarisés par ménage. Au vu des résultats de l'EIMU, on peut dire que la scolarisation au sein d'un ménage immigré est la loi de tout ou rien. En effet, 52,8 % des ménages n'ont scolarisé aucun enfant, alors que 24,9 % des ménages ont scolarisé la totalité de leurs enfants. Ceci montrerait que la scolarisation d'un enfant dans un ménage a une influence sur la scolarisation des autres enfants du même ménage. Les proportions intermédiaires sont faibles. Toutefois, on note que plus d'un ménage sur dix (12,9 %) scolarisent entre 50 % et 70 % de leurs enfants. Le nombre moyen d'enfants scolarisés par ménage étant de 0,84.

Tous ces indicateurs confirment la sous-scolarisation en milieu immigrés : la majorité des ménages ne scolarise aucun enfant et le nombre moyen d'enfants scolarisés est inférieur à un. Ce constat pose le problème de la mesure de l'intensité de la scolarisation en milieu immigrés. En effet, dans ce milieu, comme on le verra plus loin, certains enfants sont scolarisés dans le pays d'origine pour diverses raisons. Ceux-ci ont échappé à l'enquête. Il se pourrait donc que les enfants rencontrés dans le ménage pendant l'enquête soient ceux qu'on a pas pu scolariser ou qui sont en instance de l'être. Dans ces conditions, la mesure de l'intensité de la scolarisation serait biaisée.

L'envoi des enfants dans le pays d'origine pour leur scolarisation est apparu au cours de l'enquête qualitative où 23 des 101 chefs de ménage interrogés l'ont pratiqué. Ces personnes ont déclaré avoir laissé leur femme au village et avec elles, une partie des enfants qui, d'après ces personnes, sont scolarisés là-bas. Cette situation se retrouve surtout au niveau des Nigériens et des Ghanéens et moins chez les Burkinabès et Guinéens. Pour justifier leur comportement, les 23 chefs de ménage ont laissé entendre qu'ils ne comptent pas s'installer définitivement en Côte d'Ivoire et de ce fait, préfèrent scolariser les enfants dans leur pays auprès de leur mère.

S'agissant toujours de la scolarisation des enfants des immigrés, il est relevé qu'au-delà de 14 ans, très peu d'enfants des immigrés sont encore sur le banc de l'école (seulement 5,4 % des enfants immigrés âgés de 15 à 20 ans vont à l'école contre 26,8% chez les enfants ivoiriens). C'est surtout le passage du primaire au secondaire qui accentue cette sous-scolarisation. Ceci se fait remarquer par l'importante diminution du taux de fréquentation passant de 28,3 % à 14 ans à 8,2 % à 15 ans. D'une façon générale, la scolarisation des enfants immigrés au niveau de l'école secondaire est très faible. Alors, est-ce l'incapacité des parents à les remettre sur le banc de l'école ou ce sont tout simplement des difficultés liées au nombre de places disponibles dans ces classes ?

Il est vrai que les immigrés, de par leurs activités n'ont pas beaucoup de moyens pour soutenir la scolarisation de leurs progénitures surtout s'ils en ont plusieurs. Mais, si la déscolarisation après les classes primaires est une réalité comme nous l'avons souligné plus haut, chez les immigrés, certains enfants déscolarisés en Côte-d'Ivoire reprennent la route de l'école dans le pays d'origine de leur parents. A ce sujet, la majorité des parents interrogés (80 %) lors de l'enquête qualitative nous ont confié qu'ils envoient leurs enfants poursuivre les études dans leur pays. Les raisons invoquées sont que :

- ils n'ont pas l'intention de s'installer définitivement en Côte-d'Ivoire ;
 - les études secondaires coûtent beaucoup cher en Côte-d'Ivoire ; et
- que de toutes façons, il vaut mieux pour les enfants de fréquenter chez eux, car, c'est une occasion qui s'offre à eux de s'habituer à leur coutume et pouvoir intégrer plus facilement la vie active une fois leurs études terminées.

Ces personnes poursuivent en disant que, non seulement il est maintenant difficile aux non ivoiriens d'obtenir un emploi en Côte d'Ivoire, mais il leur est encore plus difficile d'en trouver un dans leur propre pays quand ils font les études ailleurs. Et comme pour illustrer leurs propos, sept (7) chefs de ménage : (5 Burkinabè et 2 Maliens) nous ont confié que leurs enfants ont dû passer 3 à 5 ans, avant d'obtenir un premier emploi après leur diplôme à l'étranger. C'est fort de cela qu'ils préfèrent que leurs enfants continuent les études dans leur pays d'origine après le primaire ou le secondaire.

Cette attitude de scolariser les enfants dans leur pays ne peut pas expliquer non plus le faible taux de scolarisation des enfants des immigrés, par rapport à ceux des ivoiriens, car, les immigrés n'envoient généralement leurs enfants qu'après une première inscription à l'école.

La rétention de certains membres de la famille dans le pays d'origine ou le renvoi de quelques enfants vers le pays sont des comportements dictés par diverses raisons parmi lesquelles les moyens économiques sont primordiaux. En effet, la répartition des chefs de ménage par statut professionnel fait ressortir que très peu d'immigrés ont un emploi suffisamment rémunérateur. La majorité d'entre eux travaillant comme ouvrier, gardien ou un garçon de maison (55,4 %). Dans ces conditions, l'on peut dire que la situation économique des immigrés ne leur permet certainement pas de scolariser à volonté tous leurs enfants même s'ils en ont le désir. (l'enquête qualitative a montré que les ménages ont en moyenne 4 enfants en âge d'aller à l'école).

Une telle situation amènerait les parents à faire un arbitrage entre les garçons et les filles, les enfants confiés et leurs propres enfants.

A ce propos, certains chefs de ménage nous ont confié que lorsqu'ils n'arrivaient pas à obtenir une place dans les écoles publiques près de leur domicile, il leur était difficile de scolariser

leurs enfants dans les écoles privées dont les frais de scolarisation étaient trop élevés pour leur bourse.

Ici donc, nous constatons que la non-scolarisation des enfants ou l'abandon des études par les enfants, dans la majorité des cas, est dû au manque de moyen financier des parents. Même si l'école est pour tous en Côte d'Ivoire, les infrastructures scolaires de l'Etat ne sont pas suffisantes et ceux qui n'ont pas eu la place dans les établissements d'enseignement public, n'ont pas toujours les moyens de s'inscrire dans les établissements privés.

Mais le chef de ménage qui, en plus du revenu a un niveau d'instruction relativement élevé ferait un meilleur arbitrage que quelqu'un d'autre qui n'a pas été à l'école ou qui a un très bas niveau. Comme le dit Marc Pilon, " un enfant à d'autant plus de chances d'être scolarisé que le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé ”.

Au sein des ménages aisés, le phénomène de non-scolarisation ou d'abandon est moins senti. En effet, sur les six ménages dont les chefs sont des cadres, cinq (5) ont pu scolariser tous leurs enfants en âge scolaire ; le sixième n'ayant pas sa famille présente à Abidjan.

Généralement, les propres enfants des chefs de ménages apparaissent comme les plus scolarisés. Dans les familles où nous avons rencontré des enfants confiés et où il y a des enfants non scolarisés ou ayant abandonné l'école, le nombre d'abandons ou de non scolarisation est élevé chez les enfants confiés. Les raisons avancées trop souvent par les chefs de ménages, sont que soient les parents n'envoient pas d'argent pour la scolarité de ces enfants, soit que les tuteurs eux-mêmes n'ont pas les moyens ou encore, qu'ils n'ont pas pris les enfants dans le but de les scolariser.

Il apparaît donc que la relation entre le chef de ménage et les enfants est aussi un déterminant de la scolarisation.

Conclusion

Au terme de cette étude, il est apparu une diversité de niveaux de scolarisation au sein des enfants des nationaux comme dans la communauté des immigrés

En ce qui concerne les enfants des immigrés, les écarts sont liées au sexe des enfants, à l'activité économique et à la religion du chef de ménage, mais aussi à la taille des ménages, au lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage, et à la conception qu'à celui-ci de l'école.

Il apparaît très clairement, qu'au-delà de la classique différence entre garçons et filles, que tous les enfants ne sont pas dans la même situation face à la scolarisation au sein des ménages. Les différences que nous avons observées selon le statut familial des enfants traduisent des stratégies familiales scolaires propres à chaque ménage.

Aussi, ni la politique de l'école pour tous en Côte d'Ivoire sans distinction de nationalité, ni les moyens économiques, ni le désir de retourner un jour dans son pays et qui fait que certains enfants y sont scolarisés, ne suffisent à expliquer le faible taux de scolarisation et le taux élevé d'abandon au niveau des immigrés. Les déterminants sont multiples et les relations complexes, ce qui fait que la sous-scolarisation pose un problème complexe. Cependant, il apparaît à priori que certains déterminants sont plus influents que d'autres, c'est le cas des ressources disponibles, du niveau d'instruction du chef de ménage et de l'opinion qu'à celui-ci sur la scolarisation.

Bibliographie

- AKOUNA (K) 1993 - Les migrations féminines en Afrique au Sud du Sahara, CEFORP, Cotonou, 28 p.
- BALAC (R), ZANOUB (B), 1995 - Infrastructures scolaires et scolarisation des enfants du primaire : le territoire de Sassandra, 7 p.
- COMOE (B), 1982 - L'éducation de l'enfant en milieu villageois, annales de l'université d'Abidjan, série F-T, X 1982
- DAOUDA (A) 1998 - Atelier sur le programme d'analyse des déterminants pour la scolarisation en Afrique, Contribution : Comment lire la situation de la scolarisation en Afrique de l'Ouest : l'exemple du Niger, Ouagadougou 1996; 11 p
- GUINGNIDO GAYE (J), 1996 - Atelier sur les déterminants familiaux de la scolarisation en Afrique, note sur les déterminants familiaux de la scolarisation au Bénin, Ouagadougou 1996, 15 P.
- ILLICH (I.D), 1971 : Une société sans école, Seuil, 1971.
- INS, CIRES, IGT, IES , 1995 - Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation, Rapport National descriptif, 202 p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 1992 - Répartition spatiale de la population et migrations ; recensement général de la population 1998 ; Analyse des résultats définitifs, 201p.
- LE PAPE (M), VIDAL(C) - L'école à tout prix : Stratégies éducatives dans la petite bourgeoisie d'Abidjan , P 64 -73.
- Margaret (A), NOVICKI, 1998 - Promouvoir l'éducation en Afrique, Initiative spécifique du système des Nations Unies pour l'Afrique in " Afrique relance "; Vol. 11 N° 4, mars 1998, P 10-14.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques, 1993 : Population et Education, mai 1993, 19 p.
- PILON (M), 1995 - Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne : les déterminants de la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans au Togo en 1981 : apports et limites des données censitaires ; in " Cahiers des sciences humaines ", Vol 31 N° 3, 1995 , P 697-718 ;
- PLATTEAU (C), 1994 - Dossier sur l'éducation en Afrique in Le courrier Afrique - Caraïbes - Pacifique - Union européenne N° 148, novembre - décembre 1994, P 63-71
- POPULATION ACTION INTERNATIONAL,1998 - Education des filles : inégalités et progrès, Rapport 1998 des progrès mondiaux vers la stabilisation de la population, 10 p
- POP SAHEL, 1996 - Développement social : Une priorité, l'éducation, N° 23, novembre 1996; 28 p.
- SAINT-VIL (J),1980 - Migrations scolaires et urbanisation en Côte d'Ivoire, Institut de Géographie Tropicale, Abidjan 1980, 43 p
- SEPTIEME RESEAU DE L'UEPA, 1998 - Les déterminants familiaux de la scolarisation. Protocole d'exploitation et d'analyse des données de recensement et d'enquêtes en matière de scolarisation ; 89 pages.
- TATI (G), 1993 - Migration, urbanisation et développement au Congo, IFORD, 94 p.
- TRAORE (S), BOCQUIER (Ph), 1998 - Synthèse régionale, Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO), Octobre 1998, 149 p.
- UNICEF , Rapport annuel, 1998 ; 60 p
- ZANOUB (B), LOUKOU (D), MOUANDB (J), AKOTCHAYE(P),
KAMAGATE (Z), 1997 - Etude sur l'efficacité interne du système d'enseignement supérieur, ENSEA/ D.P.P. , 60 p.

Annexes

Tableau A1 : Taux de fréquentation des enfants ivoiriens et immigrés par sexe selon l'âge, la région, le milieu de résidence et la nationalité

Caractéristiques	Garçons		Filles		Ensemble		Tmfv	Tmv	Tmfm	Tmm
	Tfv	Tfm	Tfv	Tfm	Tfv	Tfm				
Age										
6 ans	27,6	28,5	32,0	37,7	29,7	34,5	96,5	111,7	41,0	54,0
7 ans	55,3	47,4	51,0	44,9	53,2	46,2	109,0	100,6	110,5	104,6
8 ans	66,1	63,6	56,2	31,6	61,3	45,0	128,3	109,1	143,4	71,3
9 ans	71,9	62,6	62,3	42,8	67,3	50,1	128,6	111,3	84,6	57,9
10 ans	66,2	60,6	56,6	39,1	61,4	48,7	117,7	100,7	124,6	80,4
11 ans	71,4	25,7	59,1	40,8	65,3	36,6	121,2	100,3	24,9	39,6
12 ans	70,1	51,9	58,0	38,8	64,2	44,5	127,9	105,7	104,2	77,9
13 ans	68,0	50,3	47,5	29,2	57,9	38,8	147,5	103,1	144,0	83,5
14 ans	64,6	47,7	45,8	13,4	55,4	28,3	145,2	102,9	273,3	76,9
15 ans	48,2	9,9	29,4	7,1	38,1	8,2	141,8	86,6	83,2	60,0
16 ans	49,9	9,2	25,3	5,0	36,4	6,8	162,7	82,6	133,8	73,0
17 ans	43,0	24,6	20,6	3,5	31,0	10,4	181,0	86,6	347,5	49,2
18 ans	30,1	7,6	15,9	-	22,0	3,3	144,0	76,3	-	78,1
19 ans	25,0	1,9	13,9	6,0	18,8	4,6	140,7	78,2	16,8	52,7
20 ans	20,3	5,4	9,6	3,5	14,4	4,3	172,0	81,5	103,9	67,9
15-20 ans	36,3	8,1	19,1	3,7	26,8	5,4	155,6	81,8	141,7	64,3
Région de résidence										
Centre	61,5	20,0	48,5	4,1	55,1	8,4	131,1	103,5	182,1	37,3
Centre-nord	55,6	34,7	50,8	32,5	53,2	33,2	113,9	104,1	49,0	45,9
Nord-est	38,8	-	34,1	82,6	36,5	58,0	115,4	101,5	-	42,3
Centre-est	62,4	8,6	55,4	6,8	58,8	7,7	104,3	92,4	130,2	102,9
Sud (- Abidjan)	72,8	20,6	59,8	30,6	66,6	25,6	131,2	107,8	66,4	98,9
Sud-ouest	56,5	33,7	39,9	7,4	48,8	21,8	161,2	114,0	546,3	102,2
Centre-ouest	59,8	29,3	52,0	14,7	56,3	20,1	141,2	122,8	117,8	58,9
Ouest	64,8	84,3	55,8	83,1	60,6	81,3	131,1	113,0	100,5	99,1
Nord-ouest	38,8	34,5	25,4	19,5	32,2	24,9	159,3	104,6	100,0	56,6
Nord	31,8	17,5	27,1	23,5	29,7	21,1	142,1	121,0	50,7	68,0
Abidjan	86,5	48,4	70,2	19,9	77,6	28,3	101,4	82,3	102,1	42,0
Milieu de résidence										
Urbain	76,9	38,4	64,9	22,9	70,7	27,9	110,2	93,0	79,7	47,5
Rural	51,8	54,8	42,0	46,6	47,2	50,5	140,4	113,9	109,5	93,1
Nationalité										
Burkinabè		27,1		27,4		27,3			93,7	94,9
Guinéenne		31,2		19,4		23,6			88,6	55,1
Maliennne		11,8		5,9		7,8			97,8	48,8
Nigérienne		7,4		-		3,6			-	97,3
Bénoise		94,5		32,3		45,2			76,6	26,2
Ghanéenne		-		-		-			-	10,4
Libérienne		94,2		83,0		88,3			101,9	89,8
Autre		62,9		27,5		40,9			140,2	61,2
Ensemble	61,2	49,7	51,7	35,5	56,5	41,5	124,5	105,1	100,5	71,8

Tfv : Taux de fréquentation des ivoiriens

Tfm : Taux de fréquentation des immigrés

Tmv : Taux de masculinité des ivoiriens

Tmm : Taux de masculinité des immigrés

Tmfv : Taux de masculinité parmi les enfants ivoiriens qui fréquentent l'école

Tmfm : Taux de masculinité parmi les enfants immigrés qui fréquentent l'école

Tableau A2 : Taux de fréquentation des enfants immigrés selon la profession du chef de ménage

Professions	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans profession	34,2	26,9	29,2
Cadres supérieurs	72,0	58,3	64,6
Professions intellectuelles & scientifiques	100,0	80,0	86,2
Professions intermédiaires	53,2	40,7	45,5
Employés de type administratif	100,0	9,3	20,5
Personnel de services & vendeurs	26,7	8,0	14,4
Agriculteurs & pêcheurs	61,1	50,5	55,8
Artisans	9,2	40,9	33,0
Conducteurs & ouvriers d'assemblage	20,1	-	11,4
Ouvriers & employés non qualifiés	16,2	14,8	15,2